

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/4512
14 septembre 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 1960 ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE D'ETAT A LA
PRESIDENCE, DELEGUE SPECIAL DE LA REPUBLIQUE DU CONGO AU
CONSEIL DE SECURITE

Répondant à la demande du Secrétaire général des Nations Unies d'avoir un représentant officiel du Gouvernement de la République du Congo au sein du Comité consultatif installé à New York pour suivre l'évolution de la situation au Congo, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil des Ministres a désigné M. Thomas Kanza, Ministre-délégué auprès des Nations Unies comme Représentant du Gouvernement au sein dudit Comité.

Profitant de la présente, je me permets de vous signaler que M. Kanza est en même temps accrédité pour participer aux débats du Conseil de sécurité au nom du Gouvernement congolais. A ce sujet, j'aimerais attirer votre bienveillante attention sur le fait que la seule délégation congolaise habilitée à représenter le Gouvernement central de la République est celle présidée par M. Thomas Kanza. En effet, vous n'êtes pas sans ignorer qu'à la suite du vote des deux Chambres législatives congolaises le Parlement a rejeté souverainement l'ordonnance de M. Kasavubu, Chef de l'Etat congolais, révoquant d'abord le Gouvernement Lumumba et ensuite quelques ministres seulement de ce gouvernement.

Conformément à l'article 42 de notre Loi fondamentale, tout gouvernement congolais, après sa constitution, doit se présenter devant chacune des deux Chambres en vue d'obtenir la confiance. Il résulte de ce qui précède que seul le gouvernement présidé par M. Lumumba est le gouvernement investi jouissant de la confiance du Parlement. Par conséquent, en notre qualité de représentants exclusifs de ce gouvernement au Conseil de sécurité, nous sommes les seuls habilités à parler au nom de la République du Congo.

Veillez agréer, etc.

Signé : J. M. LUMBAIA
Secrétaire d'Etat à la Présidence
Délégué spécial au Conseil de sécurité